



Commission Administrative Paritaire du 25 juin 2018

Déclaration liminaire des élus C de la CGT Finances Publiques 47

Concernant la politique générale

Pour commencer, il convient de dresser un petit bilan après un an de Macron économie : destruction du code du travail, baisse des APL, réforme de l'ISF, taux unique pour les revenus du capital, remise en cause des services publics locaux avec le sabotage de la TH, baisse de l'IS, exonération de la surtaxe de 20% dans les entreprises non soumises à la TVA, augmentation de la CSG pour diminuer la part des cotisations pour la protection sociale, droit à l'erreur, suppressions massives d'emplois Fonction publique, suppressions des emplois aidés, mise en place du prélèvement à la source, dépeçage de la SNCF, sans compter la suppression dès l'année prochaine de l'Exit Tax.

Pendant ce temps là, dans notre beau pays, c'est la casse de la SNCF, les fermetures d'hôpitaux, une politique d'austérité dans les services publics, des suppressions d'emplois à gogo de fonctionnaires ajouté à une pression accrue qui, parfois, conduit à des drames humains.

Et bientôt, avec ou « grâce » à CAP 2022, nous savons à quoi nous en tenir pour la Fonction publique : c'est bien à sa destruction, avec la volonté affichée de transférer des missions, de les externaliser ou de les abandonner. Toutes les annonces gouvernementales convergent vers un même objectif « *en finir avec le Statut Général et les statuts particuliers* » pour les remplacer par des contrats de droit privé.

Dans notre ministère, dans sa volonté de démanteler rapidement la DGFIP, le gouvernement tente d'avancer vite et fort, avec en corollaire l'explosion de nos missions, puisqu'il annonce des évolutions importantes sans qu'aucune limite ne soit aujourd'hui posée : fin de la séparation ordonnateur/ comptable, refonte du réseau du recouvrement, fusions pour les SIP, les SPF, et les SIE, avec l'objectif d'un SIP et d'un SIE par département et le transfert de la mission publicité foncière aux notaires, refonte du Contrôle fiscal, démantèlement des directions départementales et organisation en pôles régionaux ou interrégionaux. M. Parent, le 9 mars dernier, a même parlé de la transformation de la DGFIP en agence!

Les abandons de missions ont commencé : partenariats avec la poste, externalisations, suppression des accueils des SIP à court terme. Pire, la sous-traitance d'une mission de l'IGN à une société dont le capital est détenu par d'anciens hauts fonctionnaires de Bercy, va se traduire par un transfert de données foncières de grande valeur à cette société, quid de la déontologie dont on rebat les oreilles aux petits agents de la DGFIP.

Comme ce n'est pas suffisant, la cour des comptes, dont tout le monde connaît la soi disant indépendance, vient d'en rajouter une couche en mettant en cause l'existence des « unités de moins de 5 agents.

Il est surtout surprenant de voir à quel point la Cour est au service des intérêts du pouvoir plus que de la population et de ses besoins

Concernant le mouvement général de mutation

La Direction Générale affiche un taux d'agents mutées au projet de 82,8 % (1940 demandes satisfaites sur 2344). Il n'en demeure pas moins pour autant un déficit de 3180 agents et 40 rapprochements qui n'ont pas été satisfaits au plan national.

Le mouvement 2018 c'est :

- L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familiale
- La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020 ce sera :

- La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local. En clair, c'est l'affectation au département pour tout le monde.
- L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis à cause par l'administration.

Concernant les affectations ALD, si nous constatons que le nombre d'ALD diminue à notre grande satisfaction, c'est reculer pour mieux sauter car d'ici 2020 tout le monde sera « ALD Département ». Merci Bruno Parent.

Enfin, nous réitérons avec force notre demande de régularisation des ALD sur leur poste, ainsi que la régularisation des collègues détachés depuis plusieurs années. Il convient de rappeler que la majorité des ALD sont des agents arrivés sur leur département par le jeu des priorités, et pour l'immense majorité, par le jeu des rapprochements de conjoints.

Nous tenons à rappeler une fois encore les conséquences de ce statut. De nombreux postes fixes sont laissés vacants après les mouvements généraux de mutation, alors qu'ils ont été demandés. En effet, ce statut est souvent considéré comme une variable d'ajustement pour les directions d'affectation, et ressenti comme un siège éjectable ou une situation de « bouche-trou » pour l'agent concerné.

La CGT est opposée à la précarité des affectations et souhaite un maximum d'agents affectés rapidement en postes fixes

Des constats, à nouveau navrants cette année, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres. L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.

La CGT revendique le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels. C'est aussi en ce sens que nous demandons l'appel de l'ensemble des listes complémentaires.

Concernant le mouvement de mutation dans le Lot et Garonne

Ce sont 11 mouvements C qui sont recensés à l'issue de la CAP nationale dont 3 sorties d'école. On recense 2 départs pour un autre département, 8 départs en retraite pour 2018 et 1 départ en retraite au cours du 1er trimestre 2019.

Au final à l'ordre du jour de cette CAP locale, nous avons à étudier 20 demandes de mouvements qui ont fait l'objet d'une fiche de vœux de la part des agents concernés. Sur ces 20 demandes, 6 n'ont pas obtenu leur premier choix. .

Concernant les documents fournis, la CGT 47 tient à mettre en avant la très nette amélioration des documents mis à notre disposition pour la préparation des CAP locales du mouvement local de mutations. Documents plus complets et plus précis par rapport aux années précédentes et nous tenions à le souligner.

De plus, nous continuons de demander que les affectations détaillées dans les services, particulièrement à la direction, puissent être communiquées rapidement, voire pour information lors des CAPL : s'il est vrai que ces affectations « internes » sont de la responsabilité du directeur, la communication tardive d'éventuels changements peut poser problème : source d'incertitude et de stress pour les agents concernés, ou encore déstabilisation de certains services dans lesquels il n'est pas possible d'organiser de tuilage, faute de temps.

In fine, nous tenons à souligner le fort taux de renouvellement dans un poste du département.